

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES POURSUITES ENVISAGÉES CONTRE DES DIRIGEANTS DU SPC IMPLIQUÉS DANS LA GRÈVE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice et ministre des Transports. Elle découle d'une déclaration qu'il a faite à la Presse canadienne à l'occasion de laquelle il a dit qu'il songeait à poursuivre des dirigeants locaux du syndicat des postiers.

Si des accusations ont été portées, l'ont-elles été en vertu du Code criminel? Sera-ce le ministère de la Justice qui portera plainte? Si non, est-ce que ce sera les procureurs généraux des différentes provinces où sont situées les cinq villes mentionnées par le ministre dans son communiqué? Je m'abstiens de les mentionner à la Chambre.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports et ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai signé quatre autres accusations contre des membres du bureau national du syndicat des postiers lesquelles en plus des cinq déjà signées, relèvent du même article du Code criminel. Elles l'ont été par voie de mise en accusation. Les accusations contre le syndicat lui-même découlent de l'article 115 du Code criminel. C'est le ministère fédéral de la Justice qui intentera les poursuites.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puisque le ministère de la Justice se charge d'intenter les poursuites et de les soutenir devant les tribunaux, je suppose que le ministre et son ministère en assumeront la responsabilité au lieu de s'y soustraire, comme il l'a fait quand il s'est agi de décider si les Rolling Stones pouvaient interjeter appel aux termes de la loi sur les stupéfiants. Est-ce que le ministre et son ministère vont se charger d'intenter un procès et de se porter partie civile?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député vient de répéter ma réponse. Nous assumons cette tâche.

* * *

[Français]

LES PÊCHES

LES NÉGOCIATIONS BILATÉRALES SUR LA DÉLIMITATION DES ZONES DE PÊCHE AVEC LES ÉTATS-UNIS—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Pêches et de l'Environnement, et n'a rien à voir avec les homards. Mais vu l'affectation du négociateur canadien relativement aux problèmes des frontières maritimes l'ambassadeur Marcel Cadieux à d'autres fonctions dans le domaine de la sécurité nationale, je veux demander au ministre s'il est disposé à faire une déclaration à la Chambre sur la situation actuelle ayant trait à ces négociations bilatérales avec les États-Unis? Où en sommes-nous en effet?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur le président, il n'est pas sûr que ce ne

Questions orales

soit pas le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui soit habilité, en tant que patron de M. Cadieux, à répondre à cette question, mais je puis dire, en termes généraux, que M. Cadieux continue son travail. D'ailleurs je dois rappeler à l'honorable député qu'il était autrefois ambassadeur près la Communauté. Comme il est maintenant à Ottawa, il est encore plus disponible qu'il ne l'était. Nous l'avons rencontré à la suite de ses dernières conversations avec le négociateur américain, M. Cutler, au début de la semaine. Il me semble y avoir possibilité, sujet à des discussions avec les représentants de l'industrie, des pêcheurs et des industriels, et avec les gouvernements provinciaux intéressés bien sûr, qu'une entente puisse se dessiner dans le domaine des pêches. Évidemment tout cela reste, comme je l'ai dit, sujet à discussion, et il semble y avoir possibilité d'entente, mais nous avons depuis un an dans ce domaine une certaine expérience qui fait que l'optimisme du jeudi est souvent suivi du pessimisme le lundi.

[Traduction]

LES QUESTIONS NON RÉSOLUES RENVOYÉES À L'ARBITRAGE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Y a-t-il possibilité de renvoyer certaines questions qui ne sont pas encore résolues à l'arbitrage, telles que le banc Georges sur la côte est et l'entrée Dixon qu'il s'agisse du tribunal international de la Haye ou d'un tribunal spécial? Le ministre pourrait-il dès à présent, se prononcer sur cette question?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais autant ne pas me montrer trop précis, car les négociations se poursuivent. Toutefois, je pense avoir dit à plusieurs reprises que nous n'avons jamais écarté la possibilité de recourir à un tiers ou à l'arbitrage, quel que soit le terme utilisé par le député. On n'a pas encore décidé s'il fallait soumettre à un tiers le problème des frontières en tout ou en partie ou d'autres questions connexes.

Par ailleurs, j'espère qu'au cours de la visite imminente du secrétaire d'État M. Vance, nous aurons l'occasion d'étudier l'ensemble de la situation. Il est possible qu'à ce moment ou peu après, nous pourrions à la satisfaction des deux parties prendre une décision sur les questions qui n'ont pas été résolues.

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA QUESTION DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai posé cette question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 12 octobre. Je lui ai demandé à l'époque de nous dire où en étaient les négociations sur les frontières et il m'a répondu qu'elles se poursuivaient. Je suppose que la réponse qu'il nous a donnée aujourd'hui s'applique à la côte ouest et au banc Georges.